

## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêtés du 15 septembre 2006

A INFORMATIONS GENERALES	
N° de rapport : <b>LAURIE 15307 05.12.11 DP</b>	Date du rapport : <b>07/12/2011</b>
Valable jusqu'au : <b>06/12/2021</b>	Date de visite : <b>05/12/2011</b>
Type de bâtiment : <b>Maison Individuelle</b>	Diagnostiqueur : <b>TROUSSARD Nicolas</b>
Nature : <b>Maison individuelle</b>	
Année de construction : <b>&lt; 1948</b>	
Surface habitable : <b>315 m<sup>2</sup></b>	
Adresse : <b>lieu dit Andréou 32320 BASSOUES</b>	
Référence Cadastre : <b>NC</b>	
Propriétaire :	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
Nom : <b>Monsieur et Madame LAURIE</b>	Nom :
Adresse : <b>Andréou 32320 BASSOUES</b>	Adresse :

## B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version V15c, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2010

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub> )	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh <sub>ep</sub> )	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Fioul 25 309,26 Bois 15 944,47	41 253,73	2 334,49 €
Eau chaude sanitaire	Fioul 878,34	878,34	61,48 €
Refroidissement			
Consommations d'énergie pour les usages recensés	Fioul 26 187,6 Bois 15 944,47	42 132,07	2 395,97 € *

\*coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques <small>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</small>		Emissions de gaz à effet de serre (GES) <small>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</small>	
Consommation conventionnelle : <b>133,75 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>		Estimation des émissions : <b>25,59 kg<sub>eqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>	
<p><b>Logement économe</b></p> <p>≤ 50 <b>A</b></p> <p>51 à 90 <b>B</b></p> <p>91 à 150 <b>C</b></p> <p>151 à 230 <b>D</b></p> <p>231 à 330 <b>E</b></p> <p>331 à 450 <b>F</b></p> <p>&gt; 450 <b>G</b></p> <p><b>Logement énergivore</b></p>	<p>Logement</p> <p><b>133,75</b> kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an</p>	<p><b>Faible émission de GES</b></p> <p>≤ 5 <b>A</b></p> <p>6 à 10 <b>B</b></p> <p>11 à 20 <b>C</b></p> <p>21 à 35 <b>D</b></p> <p>36 à 55 <b>E</b></p> <p>56 à 80 <b>F</b></p> <p>&gt; 80 <b>G</b></p> <p><b>Forte émission de GES</b></p>	<p>Logement</p> <p><b>25,59</b> kg<sub>eqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an</p>

**C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS**
**C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT**
**TYPE(S) DE MUR(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1/Extérieur	Pierre + tout venant	169,3	Extérieur	55	Non isolé
Mur 2/Extérieur	Briques creuses	5,2	Extérieur	20	Non isolé
Mur 3/Extérieur	Béton cellulaire	26,4	Extérieur	7	Non isolé
Mur 4/Extérieur	Pisé ou terre stabilisé	14,2	Extérieur	Inconnue	Non isolé
Mur 5/Extérieur	Cloison en plaques de plâtre non isolées	8,1	Extérieur	Inconnue	Epaisseur : 5 cm
Mur 6/Local non chauffé	Pierre + tout venant	2,4	Autre	55	Non isolé

**TYPE(S) DE TOITURE(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Combles aménagés sous rampants (tuiles)	143	Combles habitables	Période d'isolation : Après 2000
Plafond 2	Plaques de plâtre	25,9	Combles perdus	Période d'isolation : Après 2000

**TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Dalle béton	166,9	Terre-plein	Période d'isolation : Après 2000 (isolation sous chape)

**TYPE(S) DE MENUISERIE(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Présence de volets	Remplissage en argon
Porte 1	Bois Opaque pleine	1,5	Extérieur		
Porte 2	Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	2,7	Local non chauffé		
Fenêtre 1	Bois - Fenêtres avec du double vitrage 4/15 et+/4 (mur porteur monomur, béton cellulaire ou isolé par l'extérieur)	11	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 2	Bois - Fenêtres avec double vitrage à isolation renforcée 4/15 et+/4	13,4	Extérieur	Oui	Oui
Fenêtre 3	Bois - Fenêtres avec double vitrage à isolation renforcée 4/15 et+/4 (mur porteur monomur, béton cellulaire ou isolé par l'extérieur)	3,7	Extérieur	Oui	Oui

**C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE**

Type de système	Type d'énergie	Puissance	Rendement	Programmateur	Robinet thermostatique	Date de Fabrication	Surface chauffée	Réseau isolé	Insp. > 15 ans	Individuel / Collectif
Poêle bois	Bois		50%	Non	Non		107,3		Non	Individuel
Chaudière fioul installée à partir de 2001	Fioul		61,35 %	Oui	Non		207,7		Non	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage - Aucun -

**C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE CLIMATISATION**
**TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

Type de système	Type d'énergie	Puissance	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Individuel / Collectif
Chaudière fioul installée à partir de 2001 et ECS accumulation avec installation solaire complémentaire de moins de 5 ans couvrant 80% des besoins	Fioul		49,64%	Non		Individuel

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CLIMATISATION - AUCUN -

**C.4 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Type d'installation	Production d'énergie (kWhep/m <sup>2</sup> .an)
Poêle bois	50,62
Installation solaire complémentaire de moins de 5 ans sur Chaudière fioul installée à partir de 2001 et ECS accumulation avec installation solaire	6,49
Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	57,11

## D NOTICE D'INFORMATION

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Variations des conventions de calcul

#### et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

**E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux réduit de 5,5 %.

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Néant	Néant					

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
<ul style="list-style-type: none"> <li>★ : moins de 100 € TTC/an</li> <li>★★ : de 100 à 200 € TTC/an</li> <li>★★★ : de 200 à 300 € TTC/an</li> <li>★★★★ : plus de 300 € TTC/an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>€ : moins de 200 € TTC</li> <li>€€ : de 200 à 1000 € TTC</li> <li>€€€ : de 1000 à 5000 € TTC</li> <li>€€€€ : plus de 5000 € TTC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🌿🌿🌿🌿 : moins de 5ans</li> <li>🌿🌿🌿 : de 5 à 10 ans</li> <li>🌿🌿 : de 10 à 15 ans</li> <li>🌿 : plus de 15 ans</li> </ul>

**Commentaires :**

Le coût de la consommation d'énergie étant correct, il est préconisé de maintenir les systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire en place. Il n'y a ainsi, pas d'améliorations du logement à entreprendre qui permettraient d'optimiser le poste chauffage et de réduire encore les coûts. Il existe cependant des mesures peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, à savoir :

- Opter pour des lampes basse consommation,
- Préférer les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs,
- Opter pour des appareils électroménagers de classe A ou supérieure (A+, A++,...) etc...

**Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.**

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)  
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

**F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR**

**Signature et Cachet du Cabinet**



**Etablissement du rapport :**

Fait à **SOUMOULOU** le **07/12/2011**

Cabinet : **CABINET BARRERE**

Nom du responsable : **Gérald et Jean-Pierre BARRERE**

Nom du diagnostiqueur : **TROUSSARD Nicolas**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **CATED**

N° de certificat de qualification : **N°189**

Date d'obtention : **11/02/2008**

Désignation de la compagnie d'assurance : **MMA**

N° de police : **103.529.535**

Date de validité : **31/12/2011**